

19 février 2024

(24-1473)

Page: 1/2

**Conférence ministérielle
Treizième session
Abou Dhabi, 26-29 février 2024**

Original: anglais

DISCUSSIONS STRUCTURÉES SUR LE COMMERCE ET LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

DÉCLARATION DES COORGANISATEURS DES DISCUSSIONS STRUCTURÉES

La déclaration ci-après, datée du 19 février 2024, est distribuée à la demande des délégations du Canada et du Costa Rica (coorganisateur des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale).

Nous, les coorganisateur des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, présentons, à l'occasion de la treizième Conférence ministérielle de l'OMC, à Abou Dhabi, la communication ci-après:

1. *Rappelant* la Déclaration ministérielle présentée dans le cadre des Discussions structurées ([WT/MIN\(21\)/6/Rev.1](#)), à l'occasion de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12), dans laquelle les coauteurs ont reconnu que le commerce international et la politique commerciale peuvent et doivent soutenir les objectifs en matière d'environnement et de climat, et sont convenus d'intensifier les travaux dans les domaines d'intérêt commun et d'identifier des mesures concrètes qu'ils pourraient prendre individuellement ou collectivement pour élargir les possibilités de commerce écologiquement durable de manière inclusive et transparente, conformément à leurs obligations,
2. *Notant* le paragraphe 14 du document final de la CM12, qui reconnaissait les défis environnementaux mondiaux et l'importance de la contribution du système commercial multilatéral à la promotion du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses Objectifs de développement durable,
3. *Reconnaissant* les progrès accomplis dans le cadre des Discussions structurées en ce qui concerne le renforcement de la confiance entre les Membres et l'établissement de bases solides et robustes au niveau technique en vue de l'examen d'un large éventail de sujets, depuis la publication de la Déclaration ministérielle liée aux Discussions structurées, conformément au plan de travail 2022 pour les Discussions structurées ([INF/TE/SSD/W/17/Rev.1](#)), et à la suite de la déclaration des coorganisateur à la réunion de bilan de haut niveau tenue en décembre 2022 ([INF/TE/SSD/W/21](#)),
4. *Soulignant* les éléments de fond figurant dans ces trois documents, qui reconnaissent l'importance des accords environnementaux multilatéraux; les travaux importants menés par le Comité du commerce et de l'environnement (CCE) et d'autres organes de l'OMC; et la contribution précieuse des parties prenantes aux discussions, sous la forme de données factuelles et analytiques,
5. *Notant* que les Membres ont participé de manière ouverte et constructive aux délibérations menées dans le cadre des Discussions structurées, dans un but exploratoire et sans négociation, pour partager leurs données d'expérience et examiner les pratiques actuelles et les actions volontaires qui montrent comment le commerce et la politique commerciale peuvent appuyer la résolution des défis environnementaux mondiaux,

6. *Se félicitant* de la nature inclusive de ces délibérations, qui ont montré la pertinence de ces questions pour des Membres à tous les niveaux de développement et qui ont tenu compte des contributions des parties prenantes participantes, et *décidant* d'améliorer la compréhension de la dimension développement, notamment en intégrant les perspectives et les intérêts des pays en développement et des PMA;

7. *Se félicitant* des progrès et de l'évolution des Discussions structurées depuis la CM12, qui se traduisent par les résultats des quatre groupes de travail thématiques, obtenus au moyen d'une approche sectorielle et énoncés dans les quatre documents finals suivants:

- a. une compilation des pratiques des Membres en matière d'élaboration des mesures climatiques liées au commerce en ce qui concerne i) la transparence et les consultations, ii) les évaluations de l'impact, iii) l'examen après la mise en œuvre, et iv) les considérations relatives à l'élaboration des politiques en matière de mesures climatiques liées au commerce ([WT/MIN\(24\)/11/Add.2](#));
- b. un résumé analytique des discussions sur les biens et services environnementaux et les énergies renouvelables, présentant i) des listes indicatives des biens et services pertinents, ii) les obstacles au commerce et les goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, iii) les perspectives des pays en développement, et iv) les possibilités et approches en matière de promotion et de facilitation du commerce de ces biens et services ([WT/MIN\(24\)/11/Add.3](#));
- c. un inventaire des aspects de l'économie circulaire relatifs au commerce et à la politique commerciale qui sont pertinents tout au long du cycle de vie des produits ainsi que des domaines dans lesquels des actions liées au commerce peuvent être menées ([WT/MIN\(24\)/11/Add.4](#)); et
- d. une compilation non exhaustive de données d'expérience et de considérations des Membres relatives à la conception des subventions et à la transparence en la matière ([WT/MIN\(24\)/11/Add.5](#));

8. *Encourageant* les Membres à élaborer d'autres documents finals et à s'en servir comme base pour poursuivre leurs travaux dans le cadre des Discussions structurées, et, selon qu'il sera approprié, à en tenir compte dans l'élaboration de leurs propres politiques et dans les efforts qu'ils déploient pour continuer à faire avancer le commerce et la durabilité environnementale au niveau multilatéral,

9. *S'appuyant* sur les progrès tangibles accomplis depuis la CM12 et tenant compte des contributions fournies par les Membres:

- a. nous présentons un plan de travail renouvelé et actualisé ([WT/MIN\(24\)/11/Add.1](#)), dans le cadre duquel les délibérations continueront d'être approfondies dans les quatre groupes de travail, en mettant l'accent, entre autres choses, sur l'amélioration de la transparence, l'identification des meilleures pratiques et des possibilités en matière d'élaboration des politiques, et l'intégration des perspectives de développement, en vue d'obtenir des résultats concrets d'ici à la CM14;
- b. les coorganisateur s'emploieront à renforcer les complémentarités et à créer des synergies entre les groupes de travail en dégageant des thèmes communs en matière de commerce, de changements climatiques et d'environnement pour examen par les Membres d'ici à la CM14; et
- c. dans le cadre de ces travaux, les Discussions structurées viendront compléter les travaux multilatéraux à l'OMC sur le commerce et la durabilité environnementale, y compris en soutenant le processus de redynamisation du CCE, en cherchant des possibilités de promouvoir l'échange de renseignements entre les Discussions structurées et les organes de l'OMC pertinents et en poursuivant les activités de sensibilisation des Membres de l'OMC.